

SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CHARTE QUALITÉ HÉBERGEMENT MICE

Ce jeudi 16 novembre à 11h, Orléans Val de Loire Tourisme et son Bureau des Congrès « Orléans Convention » officialiseront, en présence plus de 20 hôteliers et acteurs majeurs du territoire, la mise en place et la signature d'une charte « Qualité Hébergement MICE » avec les hôteliers désireux de développer le tourisme d'affaires dans notre destination.



La promotion très active effectuée depuis 2018 par le bureau des congrès « Orléans Convention », afin d'attirer des demandes de congrès ou séminaires (tourisme d'affaires) puis l'ouverture de CO'Met en janvier 2023, nous amènent à devoir accueillir plus de congrès et travailler davantage sur des projets de candidature. De ce fait et pour pouvoir obtenir encore plus de dossiers de futurs congrès, la Destination Orléans Val de Loire a besoin de pouvoir proposer une offre large et cohérente d'hébergement (hôtels, résidences hôtelières ...) D'où la nécessité pour l'ensemble de la filière de devoir s'organiser efficacement à l'échelle de notre territoire et ainsi pouvoir offrir une image professionnelle dynamique, rassurante et homogène.

Qu'est-ce qu'un allotement hôtelier ?

Lorsqu'un organisateur de congrès recherche une destination pour son événement, il recherche bien évidemment un lieu pour ses réunions, expositions... mais aussi un nombre important de chambres pour pouvoir loger ses participants. L'allotement, pratique encore relativement nouvelle sur notre territoire à cette échelle, consiste à réserver dans plusieurs hôtels des contingents de chambres à un tarif défini plusieurs mois ou années à l'avance. Cela permet donc de s'assurer que chaque congressiste aura une possibilité d'hébergement, et confère de la visibilité budgétaire aux organisateurs. Concrètement, les demandes d'allotements sont généralement réalisées par Orléans Convention, qui interroge tous les hôtels de la destination (correspondant au cahier des charges de l'organisateur). Les réponses des hôtels sont agrégées par Orléans Convention et remises à l'organisateur. C'est le cas, souvent, dès le stade de la candidature de notre destination, car la capacité d'hébergement fait partie des critères majeurs de choix des organisateurs.

Qu'apporte cette nouvelle charte ?

D'un point de vue quantitatif : elle rassure les organisateurs en garantissant un contingent minimal de 1000 chambres pour tout congrès de cette envergure confirmé à Orléans un an ou plus à l'avance. D'un point de vue qualitatif : elle acte la professionnalisation des pratiques des hôteliers, harmonise et clarifie les dates de fin d'option, les conditions générales de vente et les conditions d'annulation, offrant davantage de facilités de gestion des allotements pour les organisateurs. Elle confère également de la visibilité financière en garantissant des tarifs une ou plusieurs années à l'avance. Par ailleurs, elle officialise la création de cinq référents hôteliers, sélectionnés selon leurs différentes catégories d'hôtel et leurs situations géographiques : ils peuvent apporter leur soutien à Orléans Convention et jouer un rôle de relais avec leurs confrères hôteliers sur des sujets très techniques. Moteurs, ils symbolisent la forte mobilisation des hôteliers pour la réussite de la destination en tourisme d'affaires.

Enfin, novatrice, la charte « Qualité Hébergement MICE » permet au territoire de se démarquer efficacement des autres destinations qui en sont encore dépourvues, sur un marché ultra concurrentiel, car très rémunérateur pour un territoire. Le bureau des congrès a déjà pu mettre en pratique le professionnalisme des hôteliers de notre destination :

- Juin 2023 : 1 200 participants au congrès de la Fédération de l'Addiction ;
- Octobre 2023 : près de 2 000 participants au congrès des Intercommunalités et en parallèle un événement national réunissant 400 participants au Centre de Conférences ;
- Janvier 2024 : événement d'entreprise réunissant 4 000 participants venus de toute la France ;
- Mai 2024 : congrès du Lions Club : 1 000 participants ;
- Octobre 2024 : congrès de la Jeune Chambre Economique : 1 000 participants.